

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/I-07

REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes et ordres de reversement, émis sur les exercices précédents, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à **7 261,00 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 657427 sous-fonctions 52, 53,551 et 81 de la Décision Modificative n°2 de 2010.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes et d'ordre de reversements suivants pour un montant de 7 261 € :

Titres de recettes

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE A ENCAISSER</i>
70681 81	2010	857	92,00€
	2010	4188	184,00€
	Sous-total.....		276,00€
	Sous-total arrondi		276,00€
75131 551	2006	1221	480,40€
	Sous-total.....		480,40€
	Sous-total arrondi		481,00 €
7513 52	2010	1039	1 988,08€
	2010	1990	2 479,78€
	Sous-total.....		4 467,86 €
	Sous-total arrondi		4 468,00€
7513 53	2006	1979	123,48€
	2006	3526	123,48€
	2006	5287	123,48€
	2006	7265	123,48€
	2007	1044	123,48€
	Sous-total.....		617,40€
	Sous-total arrondi		618,00€
75331 551	2010	2923	261,45€
	2010	2809	505,47€
	2010	2823	174,30€
	2007	1846	214,50€
	Sous-total.....		1 155,72€
	Sous-total arrondi		1 156,00€
	TOTAL GENERAL		6 999,00 €

Ordres de reversement

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° O.R.</i>	<i>RESTE A ENCAISSER</i>
651122 52	2010	274	261,65€
	Sous-total.....		261,65€
	Sous-total arrondi..		262,00€
	TOTAL GENERAL		262,00 €

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 657427, sous-fonctions 52, 53,551 et 81 de la décision modificative n°2 de 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,